

RÉSOLUTION N° 608

**RAPPORT ANNUEL 2015 DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE
COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-sixième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 655 (16), “Rapport annuel 2015 de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA)”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.f du règlement du Comité exécutif prévoit qu’il incombe à cet organe de direction de l’IICA de recevoir, analyser et approuver le rapport annuel des activités de la Direction générale et de prendre les mesures qui s’imposent ;

Que la Direction générale a élaboré et publié le Rapport annuel 2015 de l’Institut, que son Directeur général a présenté au Conseil permanent de l’Organisation des États américains (OEA) le 20 avril 2016 ;

Que ce rapport rend compte des activités de coopération réalisées par l’IICA en 2015 afin de mettre en œuvre ses programmes de coopération dans les domaines national, régional et continental, dans le cadre de son Plan à moyen terme pour la période 2014-2018 ;

Que le représentant de l’Institut a présenté aux autorités de chacun de ses 34 pays membres, le rapport sur la coopération offerte par l’IICA au pays correspondant, en 2015 ; et

Que le Rapport annuel de 2015 est disponible en format électronique sur la page web de l’Institut (www.iica.int), sur laquelle il peut être consulté,

DÉCIDE :

D’adopter le Rapport annuel 2015 de l’IICA.